



REPUBLIQUE

FRANÇAISE

SLO

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180604_9

OBJET : Aménagement d'un espace sportif et de loisirs
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **05 JUIN 2018**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 28
Procuration : 7
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

Le Maire

Christian Landry

 Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-sept heures vingt quatre minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par JAVELLE Blanche Reine
NAZE Jean Denis représenté par LEBON Guy
BOYER Julie représentée par ETHEVE Corine
FONTAINE Olivier représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MUSSARD Harry, 3^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Séance du 04 juin 2018****DÉLIBÉRATION N° :****20180604_9****OBJET :****Aménagement d'un
espace sportif et de
loisirs
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Malgré les efforts de rattrapage pour la création d'équipements sportifs et de loisirs sur la commune de Saint-Joseph grâce au partenariat avec les services de l'État et de la Région au travers du Plan de Relance Régional, on observe une situation de sous-équipement par rapport à la moyenne nationale. Le taux d'équipements de la ville est de 22,9 quand la moyenne nationale pour une ville comparable est de 27,1 (source : Diagnostic global du Sport pour La Réunion – Décembre 2016).

La Ville de Saint-Joseph offre un panel d'équipements sportifs dans de nombreuses disciplines (football, handball, basket-ball, sport de combat, course à pied...). Néanmoins, il n'existe plus d'équipements de sports urbains sur la commune. Il y a donc nécessité de créer un skate-parc et un espace dédié au street workout. La volonté de proposer un espace cohérent pour la pratique du sport et de loisirs verra le projet s'enrichir d'une aire de jeux pour enfants.

Cette installation destinée aux enfants de 2 à 10 ans, aux adolescents et aux adultes est particulièrement adaptée au secteur du centre ville. En effet, l'espace sportif et de loisirs se situera dans le quartier prioritaire de la ville « centre ville-cités » et complétera les équipements dans ce secteur.

Le plan de relance régional de La Réunion accompagne les communes dans leur programme d'investissement, précisément pour la construction d'équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional à hauteur de 50 %. Le Centre National du Développement du Sport (CNDS) accompagne les territoires carencés en équipements sportifs.

L'aménagement de l'espace sportif et de loisirs peut être soutenu financièrement au titre de la répartition de la part équipement du CNDS ainsi que du plan de relance régional.

I Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet :

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir des équipements de sports et de loisirs afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et de leur permettre de s'épanouir dans leur pratique sportive.

L'aménagement d'un espace sportif et de loisirs sera ouvert au public. L'aménagement de cet équipement permettra d'élargir une offre de sport dans un quartier reconnu prioritaire dans la politique de la ville (Centre ville – cités QP974007).

B) Conditions de réalisation :

L'aménagement d'espace sportif et de loisirs a fait l'objet de réunions de concertation avec les associations intéressées par cette pratique. Au sein d'un complexe sportif et de loisirs englobant, outre la piscine municipale, les terrains de tennis, un terrain multi-sports (basket et hand ball) et un terrain de pétanque, cette nouvelle installation permettra de diversifier l'offre sportive et facilitera les échanges intergénérationnels.

La création de cette installation comporte trois équipements confortés par la réalisation de VRD nécessaires à leur utilisation :

- une aire de skate parc et de glisse,
- une aire de jeux pour enfants de type urbain et adapté au projet global,
- une aire de street workout comprenant les agrès nécessaires pour le travail de plusieurs muscles du corps,
- des aménagements de voirie comprenant :
 - une chaussée de type béton bitumineux 0/10 de 6 cm d'épaisseur
 - 10 places de stationnement dont une au gabarit PMR (Personne à Mobilité Réduite)
 - des cheminements piétons pour accéder à l'installation globale
 - une accessibilité PMR depuis la place de stationnement jusqu'à l'accès à l'ensemble des agrès et aire de jeux
- l'adaptation des réseaux eau potable (mise en place d'un robinet de puisage), eaux pluviales (création d'un ouvrage d'avalancement), du réseau électrique (dépose et repose de câbles et de coffrets), mise en place d'un réseau d'éclairage adapté
- l'installation de mobiliers urbains (4 bancs, 4 corbeilles)
- l'installation de clôtures pour un linéaire d'environ 225 ml et de 2 portillons
- l'installation de dispositifs anti-bruit en périphérie du skate-parc
- l'installation de signalétiques pour sécuriser les aires de jeux
- la création d'un cheminement adapté pour l'accessibilité PMR (guide canne - dalles podotactiles – signalétiques – largeur de passage réglementaire pour accéder à l'ensemble des agrès et aires de jeux)
- la plantation d'arbres endémiques de La Réunion (benjoin, mahot, ylang-ylang, bois de joli coeur, bois de juda, vacoa, grand natte...) en plus de ceux préservés (manguier, cocotier le long de la chaussée, palmiers à queue de poisson, cassia du Siam).

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet :

Dans le détail le projet présente un bilan HT de 681 217,55 € dont le détail est présenté ci-dessous :

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION		
Postes	Aménagement d'un espace sportif et de loisirs	
Etudes	Définition des types d'équipements – dévoiement de voie existante sur 10 mètres (de stade AVP à AOR)	22 900,00
Travaux en entreprises extérieures	Installation de chantier et recolement	26 500,00
	Démolition et espaces verts	46 777,50
	Voirie et revêtements	83 854,00
	Eaux usées	5 440,00
	Collecte et traitement EP	23 481,00
	Alimentation AEP	4 575,00
	Courants fort – faible – éclairage	23 278,00
	Agrès et skate-parc	304 200,00
	Ouvrage maçonnés – clôtures et mobiliers urbains	63 485,00
	Plantations	16 880,00
Divers et imprévus	59 847,05	
Total HT		681 217,55
TVA (8,5%)		57 903,49
Total TTC		739 121,04

B) Plan de financement :

Dans l'optique de solliciter le Plan de Relance Régional et la répartition de la part équipement du CNDS 2018, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	681 217,55 €
Région Réunion (50%)ht	340 608,78 €
CNDS (30%) ht	204 365,27 €
Commune de Saint Joseph (20%) ht	136 243,51 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	57 903,49 €
Montant de l'opération en TTC	739 121,04 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement concernant l'« aménagement d'un espace sportif et de loisirs », présentant une participation communale de 194 147,00 € TTC (136 243,51 € HT+ 57 903,49 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°9,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} - **APPROUVE** le projet et le plan de financement concernant l'« aménagement d'un espace sportif et de loisirs », présentant une participation communale de 194 147,00 € TTC (136 243,51 € HT+ 57 903,49 € de TVA) comme suit.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération en (HT)	681 217,55 €
Région Réunion (50%)ht	340 608,78 €
CNDS (30%) ht	204 365,27 €
Commune de Saint Joseph (20%) ht	136 243,51 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	57 903,49 €
Montant de l'opération en TTC	739 121,04 €

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Ch. Delégué


Christian LANDRY